**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 décembre 2019.**

**PRESENTS : Mme BOUZIN L.**

**MM. ALLIER J-F., AUBÉRIC A., DELAUP L., LOUIS-PALLUEL A., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**Absents, excusés, Mmes ARNOUX S., VIAL V. MM BONFILS L., COLLOMB K.**

**I PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Unanimement, le CM approuve le renouvellement de la promesse de bail. Le bail sera signé pour 40 ans en mai 2020 et les travaux, pour raisons administratives, ne débuteront qu’en septembre 2020.

**II SOURCE DE LA PERDRIX**

Les analyses étant régulièrement négatives pour cette source, et à la demande de l’ARS, le maire propose de contacter l’IT 05 et, ensuite, après appel d’offre, de mandater des bureaux d’études pour effectuer une étude sur cette source et réaliser les travaux qui s’imposeront. Accord unanime du CM.

**III LOCATION APPARTEMENT DE LA POSTE**

L’association « Petit Zinc », café associatif, sollicite un bail de location pour l’appartement dit de La Poste. L’association envisage l’ouverture de ce café au mois de mai 2020 mais souhaite une location dès le 1er janvier 2020 de manière à pouvoir réaliser des travaux nécessaires d’aménagement. Le CM, unanime décide la location dès le 1er janvier 2020. Cette location sera gratuite jusqu’à 30 avril 2020.

A compter du 1er mai, le loyer sera d’un montant de 321,50 avec dépôt de garantie de 1 mois.

**IV CIMETIÈRE**

Après les fortes pluies de nombreux caveaux du ʺnouveau cimetière se remplissent d’eau. L’agrandissement avait été réalisé conformément aux préconisations, et notamment les drains d’assainissement. La réglementation des cimetières à respecter est très contraignante, et il est difficile d’envisager certains travaux. Le maire propose de contacter des élus pour obtenir des contacts susceptibles de donner un diagnostic.

Le Maire

Luc DELAUP